

Questions orales.

Mme Czekalski : L'impact de la fermeture du Bois de la Cambre pour la commune.

Mme Czekalski rappelle que le Bois de la Cambre représente depuis toujours un des importants « poumons verts » de la Région bruxelloise. Cet espace d'une superficie de 112,34 hectares forme une enclave de la Ville de Bruxelles entre les communes d'Ixelles, d'Uccle et de Watermael-Boitsfort.

Les voiries qui parcourent le Bois sont aussi des axes importants de pénétration en ville, ainsi qu'un point de passage entre les parties est et ouest du sud de Bruxelles. Le Bois de la Cambre reste un important échangeur routier permettant aux habitants d'accéder rapidement aux points névralgiques de Bruxelles, dont les problèmes chroniques de mobilité ne sont plus à démontrer.

Bruxelles-Environnement est propriétaire du Bois de la Cambre, la Ville de Bruxelles son locataire et la gestion de cet espace est assurée par le service des Espaces verts de la Ville de Bruxelles.

En avril 2012, les autorités de la Ville de Bruxelles avaient élaboré un Plan de mobilité qui prévoyait une fermeture partielle du Bois aux automobilistes. Durant cette fermeture, l'espace public est requalifié pour les cyclistes, les piétons, les cavaliers, etc. La justification de cette mesure était fondée sur le fait que le trafic automobile est moins dense durant les week-ends, jours fériés et périodes de vacances. Le Bois de la Cambre est donc fermé partiellement à la circulation automobile le week-end (jusqu'au lundi matin 6h00), pour laisser l'espace ainsi libéré aux autres usagers. Les avenues de Diane, de Flore, de la Belle Alliance et de la Laiterie restent accessibles aux automobilistes tandis que les autres voiries de la « boucle Sud » du Bois sont piétonnes.

Depuis le 19 mars 2020, le Bois de la Cambre est complètement fermé au trafic automobile tout en demeurant accessible pour les piétons et cyclistes. Par ailleurs, cette décision reste d'application jusqu'à la fin du mois d'août, en vertu de la décision unilatérale prise par le Collège de la Ville de Bruxelles.

Ce lundi 4 mai, le pays a entamé sa sortie de crise par phases successives, dont la mise en œuvre dépendra de l'évolution de la situation sanitaire.

Malheureusement, cette reprise a entraîné une augmentation du trafic automobile aux environs du Bois de la Cambre depuis Waterloo, Rhode-Saint-genèse et Uccle. La chaussée de Waterloo, le quartier Bascule-Vanderkindere et les avenues De Fré, Montjoie et Winston Churchill en ont subi les effets.

La fermeture du bois restreint l'accès aux commerces ucclois ainsi que l'accès aux institutions hospitalières situées dans le sud de la Région bruxelloise. Les patients ont du mal à se rendre dans l'institution hospitalière de leur choix dans un délai raisonnable.

Quelles conclusions y a-t-il lieu de tirer de la réunion de coordination du 26 mai dernier, à laquelle ont été conviées les autorités de la Ville de Bruxelles et le Ministre bruxellois de la Mobilité ?

Les services de police et de secours ont-ils pu donner au Collège des informations plus précises sur la densité et l'impact du trafic automobile à hauteur des voiries proches du Bois de la Cambre ?

Le Collège a-t-il procédé à une évaluation de la fermeture du Bois de la Cambre sur l'environnement, l'activité des services de secours et d'urgences et les performances des transports en commun ?

M. Cools : La fermeture du Bois de la Cambre.

M. Cools rappelle que les artères carrossables du Bois de la Cambre sont essentielles pour les liaisons en véhicule motorisé entre Ixelles, Uccle et Watermael-Boitsfort.

Déjà en période normale, les fermetures à répétition du Bois de la Cambre entravent la circulation et les embouteillages qui en résultent génèrent de la pollution.

Le 18 mars 2020, la Ville de Bruxelles a annoncé la fermeture complète du Bois de la Cambre du 19 mars au 31 août 2020 afin de réserver plus d'espace aux visiteurs et faciliter le respect de la distanciation sociale, et cette mesure n'a pas suscité de réaction de la part du Collège ucclois.

Selon les informations relayées dans la presse, le Bourgmestre d'Uccle était favorable à cette proposition, mais sollicitait une concertation car il ne souhaitait pas que la fermeture actuelle du Bois de la Cambre s'éternise en raison du risque de dommages économiques et environnementaux et de l'embouteillage de la chaussée de Waterloo.

En 2012, la Ville de Bruxelles et les communes d'Ixelles et d'Uccle ont pu aboutir à un compromis équilibré sur le plan de mobilité dans le bois. Rappelant qu'il y a beaucoup œuvré en tant qu'échevin de la Mobilité, M. Cools précise que ce compromis prévoyait la restriction de la circulation automobile par la fermeture

permanente du carrefour des Attelages et la fermeture partielle du reste du bois durant le week-end, le trafic automobile étant autorisé sur les avenues de Cérés, de la Laiterie et de la Belle Alliance et certains tronçons de l'avenue de Flore et de l'avenue Diane.

Vu qu'en dépit de son caractère mesuré, ce compromis générerait déjà des problèmes chaussée de Waterloo, M. Cools ne comprend pas pourquoi la Ville de Bruxelles a décidé de fermer le bois jusqu'à la fin du mois d'août.

Pourquoi le Collège n'a-t-il pas sollicité un assouplissement de la fermeture du bois dans le cadre du déconfinement progressif ? Pourquoi n'a-t-il pas exigé la levée de cette fermeture dès le 11 mai, date prévue pour la réouverture des commerces ? Le Collège a-t-il enjoint la Commission régionale de circulation d'examiner ce dossier, étant donné que la fermeture totale du Bois de la Cambre à la circulation automobile semble davantage relever de motivations idéologiques que du souci de gérer la crise du covid-19 ?

Quelle position le Collège va-t-il défendre lors de la concertation avec la Ville de Bruxelles ?

Si le point de vue de la commune d'Uccle n'est pas suivi par la Ville de Bruxelles, le Collège utilisera-t-il tous les moyens juridiques à sa disposition pour s'opposer à tout plan qui viserait à empêcher la circulation dans le Bois de la Cambre ?

M. De Bock : La fermeture du Bois de la Cambre.

M. De Bock remercie Mmes Culer et Czekalski d'avoir introduit une pétition sollicitant la réouverture du Bois.

Vu que ce thème suscite des débats tendus en raison de la confrontation de thèses toujours plus radicales, M. De Bock déplore qu'il soit difficile de dégager un consensus.

La Région semble pratiquer l'art de l'esquive en évitant de prendre ses responsabilités dans la gestion de ce dossier, assumée pour l'essentiel par la Ville de Bruxelles. Néanmoins, M. De Bock ne pense pas qu'une autre solution aurait été proposée si la Région avait été à la manœuvre.

Quelle est la position officielle du Collège quant à l'éventualité d'une réouverture partielle ou totale du Bois de la Cambre ?

M. De Bock adhère au principe des parkings de dissuasion pour canaliser le trafic des navetteurs mais il faut éviter que les Ucclois n'en deviennent les victimes, suite à un engorgement des voiries situées entre la première couronne et la périphérie.

M. De Bock souhaite que le taux de pollution atmosphérique puisse être mesuré car il ne serait guère étonnant que l'encombrement dû à la baisse de fluidité du trafic génère un surcroît de pollution.

M. De Bock n'est évidemment pas partisan d'une transformation du Bois de la Cambre en autoroute pour les voitures mais se demande s'il est bien opportun de vouloir rendre le bois plus accessible aux riverains par des mesures qui, de fait, augmentent la pollution de l'air.

Quoi qu'il en soit, la gestion équilibrée du Bois de la Cambre exige que le problème du stationnement soit abordé sans a priori idéologique.

M. le Bourgmestre répond que la première mesure de restriction du trafic a été prise par la Ville de Bruxelles alors que le pays était en phase de préconfinement.

Selon M. le Bourgmestre, ce n'était pas une bonne idée, dans la mesure où toute une série de personnes devaient encore se déplacer.

Par la suite, le Bourgmestre de la Ville de Bruxelles a décidé de fermer totalement le Bois de la Cambre. Quoiqu'on fût en ce moment dans le cadre du confinement complet, M. le Bourgmestre demeurerait mitigé à l'égard de cette décision, tout en admettant qu'une situation exceptionnelle requiert des mesures exceptionnelles.

Toutefois, la Ville de Bruxelles a décidé de pérenniser la fermeture du Bois de la Cambre après le déclenchement du processus de déconfinement.

L'engorgement de la chaussée de Waterloo, provoqué par cette décision, a entraîné une hausse de la pollution atmosphérique. En outre, cet engorgement a entravé la mobilité des véhicules de secours, notamment ceux de la clinique Sainte-Elisabeth.

M. le Bourgmestre a assisté, avec les Echevins de la Mobilité et du Commerce, à une réunion à laquelle ont participé les autorités de la Ville de Bruxelles et le Ministre régional de la Mobilité, afin de faire le point sur cette situation.

Mais il ne faut pas perdre de vue que la Ville de Bruxelles est la seule instance habilitée à réglementer la circulation au Bois de la Cambre, quoiqu'on puisse considérer qu'il s'agit d'une aberration institutionnelle.

M. le Bourgmestre plaide depuis longtemps en faveur d'une participation des communes d'Ixelles, Uccle, Watermael-Boitsfort et Rhode-Saint-Genèse à la gestion du Bois de la Cambre, dans la mesure où elles subissent l'impact de toute décision prise à l'égard de cet espace.

M. le Bourgmestre estime que le dialogue noué au cours de la dernière réunion est de bonne augure pour l'amorce d'une concertation.

Cette réunion a permis de mettre en évidence la nécessité d'ouvrir les axes correspondant à l'avenue Winston Churchill, l'avenue De Fré et l'avenue Louise.

Malgré le désengorgement des axes précités, les Ucclois pâtissent encore des embouteillages causés par la fermeture de la drève de Lorraine.

Le Bourgmestre de la Ville de Bruxelles semble prendre conscience du fait que la réduction de l'accès aux commerces induite par une restriction trop radicale de la circulation automobile aurait des conséquences néfastes pour l'économie de la Région.

Le Collège ucclois est loin de partager tous les choix défendus par la Ville de Bruxelles mais a obtenu l'assurance qu'il sera associé aux discussions futures. Dans ce contexte, il serait incongru de refuser la main tendue en campant sur des positions dogmatiques, et ce d'autant plus que, sur le plan institutionnel, la commune d'Uccle n'est pas en mesure d'imposer son point de vue.